

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION
 NUMÉRO CA09 20 0095 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
 PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
 IMMEUBLE (LAS-0041)**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil a adopté à sa séance du 2 février 2009, un premier projet de résolution portant le numéro CA09 20 0095 visant à autoriser la construction d'un éco-centre sur le lot 1 449 425 localisé au sud de la rue Saint-Patrick, entre les rues Senkus et Léger.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 25 février 2009 à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet de ce projet vise à autoriser la construction d'un éco-centre sur le lot 1 449 425 localisé au sud de la rue Saint-Patrick, entre les rues Senkus et Léger, et ce, malgré certaines dispositions des règlements de construction et de zonage de l'arrondissement de LaSalle.

La demande déroge sur les conditions d'émission d'un permis de construction et aux dispositions suivantes du règlement de zonage :

- la délimitation du secteur en zone, les usages et normes de la grille de la zone I12-16 et la classe d'usage « utilité publique lourde »,
- la marge pour un terrain situé en bordure d'une voie ferrée, la hauteur d'une clôture et l'obligation de mettre un écran opaque pour un conteneur,
- la localisation des espaces de chargement et de l'entreposage d'équipement domestique, les prescriptions pour un usage, un bâtiment, une construction ou un équipement additionnel et les normes visant l'entreposage extérieur.

QUE ce projet particulier se situe dans la zone I12-16, tel qu'illustré ci-dessous, et est susceptible d'approbation référendaire.

QUE le projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès LaSalle situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 février 2009.

Marc Morin
 Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT RESOLUTION NUMBER CA09 20 0095
 ADOPTED IN CONFORMITY WITH THE PROVISIONS OF THE BYLAW CONCERNING SPECIFIC
 CONSTRUCTION, ALTERATION OR OCCUPANCY PROPOSALS FOR AN IMMOVABLE (LAS-0041)**

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Council has adopted at its meeting of February 2, 2009, a first draft resolution bearing number CA08 20 0095 to allow for the construction of an Eco-Centre on lot 1 449 425 located on the south side of rue Saint-Patrick, between rue Senkus and rue Léger.

THAT a public consultation meeting will be held on February 25, 2009, at 7:00 p.m. in the City Borough Chamber located at 55 avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft resolution, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

THAT the purpose of this particular project is to allow for the construction of an Eco-Centre on lot 1 449 425 located on the south side of rue Saint-Patrick between rue Senkus and rue Léger, and this, in spite of certain provisions of the construction and zoning bylaws of the Borough of LaSalle.

The request is to exempt certain conditions for the emission of a construction permit and the following provisions found in the zoning bylaw:

- the definition of the sector in the zone, the uses and norms of the grid of zone I12-16 and the class of usage " heavy public usage ",
- the margin for a parcel of land bordering a railroad track, the height of a fence, and the requirement to erect an opaque screen for containment,
- the location of the loading areas and the storage of domestic materials, the regulations concerning usage, a building, a construction/installation, or additional equipment, and the norms applying to storage outside.

THAT the particular project is situated in Zone I12-16 as illustrated below, and is subject to approval by referendum.

The draft resolution may be consulted at the office of the Bureau Accès LaSalle, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on February 12, 2009

Marc Morin
 Secrétaire d'arrondissement

